

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE  
DU 6 DECEMBRE 2010**

Madame le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h45.

Elle propose M. Jean-Luc Savy comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.

M. Jean-Luc Savy procède à l'appel :

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

**PROCURATIONS** : M. CARILLO en faveur de Mme ROMÉRO  
Mlle VAN ELST en faveur de M. TALBOT  
Mme FONS VINCENT en faveur de M. OUSSET  
M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER

**ABSENTS** : M. PAUL, Mme CONFAIS, M. PLANCHERON

**I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9  
NOVEMBRE 2010**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2010 est adopté à la majorité (cinq contre).

Conformément à la circulaire ministérielle du 11 janvier 1998, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le rajout à l'ordre du jour de ce conseil la question suivante :

- Modification du tableau des effectifs

**Le Conseil municipal adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.**

**II - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS  
LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE  
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

**Décision n° 26/2010 : tarifs des activités du service sport, loisirs, jeunesse**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 novembre 2010, fixant à 25 % du coût réel la participation de la commune aux activités organisées par le service Sport, Loisirs, Jeunesse,

Vu les contrats d'assurance souscrits pour ces différentes activités,

Considérant qu'il convient de fixer le montant de l'inscription aux activités pratiquées pendant la période allant du 1/01/2011 au 31/08/2011, il est décidé : les tarifs des activités du service des sports, loisirs, jeunesse sont modifiés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ecole municipale des sports : 125 € /an

Théâtre : 125 € / an

Randonnée pédestre : 30 € / an

Stages sportifs d'été : 60 € / stage

Stages Sportifs « petites vacances » : 3 € / jour

### **Décision n° 36/2010 :**

**Considérant** la nécessité d'assister la maîtrise d'ouvrage en vue de la construction, la rénovation et l'exploitation des installations d'éclairage public, signalisation tricolore, réseau vidéo surveillance, réseau câblé sur la commune, il est décidé de conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché maîtrise d'œuvre avec mission «assistance à la maîtrise d'ouvrage en vue de la construction, la rénovation et l'exploitation des installations d'éclairage public, signalisation tricolore, réseau vidéo surveillance, réseau câblé – sur le territoire communal» conformément aux articles 28 et 74 du code des marchés publics, attribué à la Société SOGREA CONSULTANTS 13 Marseille pour un montant de 31 230 € H.T. ou 37 351,08 € TTC.

### **Décision n° 38/2010 :**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 déléguant à Mme Le Maire le pouvoir d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

**Vu** le POS de JUVIGNAC et notamment ses dispositions relatives à la zone ND ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007-I-1610 du 08/08/2007 par lequel Monsieur le Préfet de l'Hérault, Préfet de Région, a autorisé la société SOVAMI à exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur les communes de GRABELS et JUVIGNAC ;

**Vu** le jugement n° 0704175-0704280 rendu le 02/10/2009 par le Tribunal Administratif de MONTPELLIER ayant annulé l'arrêté préfectoral n° 2007-I-1610 du 08/08/2007.

**Considérant** que l'arrêté du Préfet de l'Hérault n° 2007-I-1610 du 08/08/2007 autorisait la société SOVAMI à exploiter sur le territoire de JUVIGNAC et de GRABELS, pour une durée de trente ans, une installation dans laquelle 250.000 tonnes de déchets inertes seront stockés annuellement, soit 1.392.000 tonnes à échéance de l'exploitation ;

**Considérant** que l'installation est située dans un secteur classé en zone naturelle par le POS de JUVIGNAC et par le POS de GRABELS et sur un sol calcaire de type fissuré et dans un contexte aquifère d'une grande vulnérabilité dont l'exutoire serait la source du Martinet ;

**Considérant** que cette autorisation prise au titre de l'article L 541-30-1 du code de l'environnement est susceptible d'engendrer de graves inconvénients et des risques d'ordre écologique, sanitaire, social et économique pour les habitants de JUVIGNAC ;

**Considérant** que le Maire a préalablement émis un avis défavorable sur le projet aux termes de deux courriers adressés au Préfet (12/06/2007 et 15/06/2007) dans le cadre de l'instruction du dossier de demande présenté par la SOVAMI ;

**Considérant** que cet avis était notamment motivé par l'incompatibilité du projet avec le POS et le risque de pollution qu'il génère sur la source thermale de Fontcaude ;

**Considérant** que par un jugement en date du 02/10/2009, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER a fait droit à l'argumentation de la commune tirée de l'incompatibilité de l'installation avec les documents d'urbanisme de JUVIGNAC et GRABELS.

**Considérant** que le Tribunal Administratif a donc annulé l'autorisation délivrée à la SOVAMI qui a interjeté appel de cette décision.

**Considérant** qu'il est de l'intérêt de la commune de défendre ce jugement attaqué par la SOVAMI devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

**Considérant** qu'il est nécessaire de désigner la SCP CGCB pour défendre les intérêts de la commune puisqu'il s'agit du cabinet d'avocat ayant obtenu en première instance l'annulation de la décision préfectorale attaquée, il est décidé de défendre en appel le jugement n° 0704175-0704280 rendu le 02/10/2009 par le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

De désigner la SCP d'avocats CGCB, domiciliée 8 Place du Marché aux fleurs, aux fins de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

#### **Décision n° 39/2010 :**

**Considérant** la décision 12 du 06 avril 2010 relative à l'attribution du marché en procédure adaptée pour les travaux d'aménagement d'un cimetière paysager :

Lot 1 « terrassement » attribué à SPORT ENVIRONNEMENT pour un montant de :

Tranche ferme 19 533,67 € TTC

Tranche conditionnelle 8 867,74 € TTC

Lot 2 « voirie réseaux divers » attribué à EMF Entreprises Pour un montant de :

Tranche ferme 137 501,36 € TTC

Tranche conditionnelle 101 511,70 € TTC

Lot 3 « réseaux /AEP Pluvial/Arrosage » attribué à SPORT ENVIRONNEMENT

Tranche ferme 23 699,04 € TTC

Tranche conditionnelle 7 768,02 € TTC

Lot 4 « Plantation/installation » attribué à UPEE 7 SARL

Tranche ferme 19 935,83 € TTC

Tranche conditionnelle 6848 € TTC

**Considérant** les modifications apportées par la maîtrise d'ouvrage suite aux aléas techniques sur les lots 1 et 2 du marché

Sur le lot 1 « terrassement » : avenant n° 1 terrassement des fosses en forme trapézoïdales et arrachage de la vigne

Sur le lot 2 « voirie réseaux divers » : avenant n°1 remplacement des longrines prévues au marché par la mise en place de grain de riz

Avenant n°2 du lot 2 remplacement des pas japonais en béton désactivé, il est décidé de conclure au marché « travaux d'aménagement d'un cimetière paysager » attribué à EMF Entreprises l'avenant n°1 du lot 2 au pour un montant négatif de - 10 004,78 € TTC (soit - 3591,46 € TTC sur la tranche ferme et - 6413,32 € TTC)

De conclure l'avenant n° 2 du lot 2 attribué à EMF Entreprises pour un montant de 1738,98 € TTC

De conclure au marché du lot 1 attribué à SPORT ENVIRONNEMENT l'avenant n° 1 pour un montant de 9969,86 € TTC

### **Décision n° 40/2010 :**

**Considérant** la nécessité d'une mission d'étude dans le cadre de la réalisation d'une digue sur le territoire communal, il est décidé de conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché de services avec mission «étude de danger élévation d'une digue» – sur le territoire communal conformément à l'article 28 du code des marchés publics, attribué à EGIS EAU S.A. à 34 Montpellier pour un montant de 6900 € H.T. ou 8252,40 € TTC.

### **Décision n° 41/2010 :**

**Considérant** la nécessité d'assurer l'impression et de façonnage pour la réalisation des documents destinés à la communication institutionnelle de la collectivité, il est décidé de conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché à bons de commandes conformément aux articles 28 et 77 du code des marchés publics, pour la fourniture «impression de documents destinés à la communication institutionnelle» avec SAS JF IMPRESSION 34 Montpellier pour un montant maximum de 20 000 €uros TTC sur une durée de 2 ans.

### **Décision n° 42/2010 :**

**Considérant** la nécessité d'assurer des prestations d'assistance et de conseil juridiques dans les différents domaines d'activités municipales, assistance et rédaction de mémoire en vue de la défense des intérêts de la Commune, il est décidé de conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché prestations intellectuelles à bons de commandes sans minimum et sans maximum «prestations d'assistance et de représentations juridiques» conformément aux articles 28, 29, 30 et 77 du code des marchés publics, avec :

Le cabinet SCP CGCB & Associés COULOMBIE GRAS CRETIN à Montpellier pour :  
Le lot 1 «droit de l'urbanisme, aménagement, environnement, domanialité, acquisitions, cessions»  
Le lot 2 « droit des contrats publics : marchés publics, délégation de services publics  
Le lot 5 « communication droit d'expression »

Le cabinet SCHEUER VERNHET & Associés à Montpellier pour :  
Le lot 3 « Fonction publique et droit du travail »  
Le lot 4 « droit administratif général »

Pour une durée totale de 4 ans pour tous les lots.

## **III - ASSURANCES DOMMAGE-OUVRAGE – ETALEMENT DE LA CHARGE**

### **Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est rappelé au Conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité d'étaler sur plusieurs exercices certaines charges liées à l'acquisition ou la réalisation d'investissements. La durée maximale d'étalement est de 5 ans, mais par dérogation du Receveur des Finances, les charges d'assurance dommage ouvrage peuvent être étalées sur une durée de 10 ans, correspondant à la durée de la garantie décennale.

L'opération comptable s'effectue selon la procédure suivante :

1. Le montant total de la charge est inscrit en section de fonctionnement au compte 616 (primes d'assurance)
2. Ce même montant est constaté au débit du compte 4812 (charges à répartir sur plusieurs exercices), en investissement, par le crédit du compte 791 (transferts de charges de gestion courante), en section de

fonctionnement, par émission d'un mandat et d'un titre de recettes (opération d'ordre budgétaire) établis par l'ordonnateur

3. A la clôture de chaque exercice le compte 6812 (dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir) est débité par le crédit du compte 4812 (charges à répartir sur plusieurs exercices) au vu d'un mandat et d'un titre de recettes (opération d'ordre budgétaire) établis par l'ordonnateur.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal d'étaler les charges d'assurances comme suit :

- Médiathèque Th. Monod : montant 18 476.87 € sur une durée de 10 ans
- Maison le Petit Prince : montant 52 205 € sur une durée de 10 ans

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à l'unanimité des suffrages.**

#### **IV - COMMUNE – Exercice Financier 2010 – Décision Modificative n°4**

##### **Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les modifications de crédits reprises ci-dessous :

- DEPENSES de FONCTIONNEMENT : + 561 725 €
  - 616 – Primes d'assurances : +79 656 €
  - 657361 – Caisse des Ecoles : +62 000 €
  - 657363 – Budgets annexes : +350 000 €
  - 66111- Intérêts réglés : +63 000 €
  - 6812 – dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir : +7 069 €
- RECETTES de FONCTIONNEMENT : + 561 725 €
  - 70841 – Mise à disposition de personnel Budgets annexes : + 318 187 €
  - 7478- Autres organismes : + 172 857 €
  - 791 Transfert de charges de gestion courante : + 70 681 €
- DEPENSES d'INVESTISSEMENT : + 23 800 €
  - Destination non affectée
    - 166 – remboursement anticipé emprunts : + 243 000 €
  - OP 74 : Maison le Petit Prince
    - 2313 – immos en cours : - 189 200 €
  - OP 93 : Rue des Pattes
    - 2313- immos en cours : - 30 000 €
  - OP 102 : Bâtiment 2009
    - 21318 – bâtiments : - 60 000 €
  - OP 104 : Matériel 2010
    - 2184 – Mobilier : -1 500 €
  - OP 105 : Voirie 2010
    - 2318 – Autres immos en cours : + 60 000 €
  - OP 108 : Cimetière
    - 21316 – équipements du cimetière : + 1 500 €
- RECETTES d'INVESTISSEMENT : + 23 800 €
  - OP 105 : VOIRIE 2010

- 13251 : Groupement de collectivités : + 23 800 €

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à la majorité (cinq contre).**

## **V - BUDGET ANNEXE MAISON du PETIT PRINCE – Exercice Financier 2010 – Décision Modificative n°2**

### **Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les modifications de crédits reprises ci-dessous :

- DEPENSES de FONCTIONNEMENT : + 222 000 €
  - 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement : + 222 000 €
- RECETTES de FONCTIONNEMENT : + 222 000 €
  - 74741 – Participation des communes: + 350 000 €
  - 7478 - Participation autres organismes : - 128 000 €

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à l'unanimité des suffrages.**

## **VI - ANNEE 2011 – TAUX D'IMPOSITION**

### **Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter, pour 2011, les taux d'imposition repris dans le tableau ci-dessous. Ces taux sont identiques à ceux de 2010.

	2011(estimation)	
T.H	13 195 000 €	<b><u>bases</u></b> - <b><u>estimées</u></b>
F.B	9 100 000 €	
F.N.B	67 500 €	
<b>Total</b>	<b>22 362 500 €</b>	
% évolution des bases	7.65	

T.H	17.50	%
F.B	29.50	
F.N.B	100.62	

T.H	2 309 125 €	<b><u>montant</u></b> <b><u>impôt</u></b>
F.B	2 684 500 €	
F.N.B	67 919 €	
<b>Total</b>	<b>5 061 544 €</b>	

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à la majorité (cinq contre).**

**VII - COMMUNE – Budget Primitif 2011**

**Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2011 de la commune qui peut se résumer comme suit :

	<b>Libellé</b>	<b>2010(pm)</b>	<b>BP</b>
	<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 453 822 €</b>	<b>8 481 250 €</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 850 323 €</b>	<b>2 137 824 €</b>
60611	Eau & Assainissement	194 850 €	100 000 €
60612	Energie-Electricité	170 000 €	210 000 €
60622	Carburants	17 930 €	26 635 €
60623	Alimentation	12 020 €	20 250 €
60628	Autres fournitures non stockées	3 930 €	6 000 €
60631	Fournitures d'entretien	19 000 €	40 000 €
60632	Fourniture de petit équipement	40 220 €	50 870 €
60633	Fournitures de voirie	48 000 €	25 000 €
60636	Vêtements de travail	9 800 €	13 000 €
6064	Fournitures administratives	18 845 €	22 710 €
6065	livres, disques, cassettes	729 €	1 650 €
6068	Autres matières & fournitures	35 700 €	134 740 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	462 175 €	460 000 €
6122	crédit-bail mobilier	51 880 €	23 520 €
6135	Locations mobilières	165 718 €	205 700 €
61521	Entretien des terrains	111 510 €	86 000 €
61522	Entretien bâtiments	47 000 €	65 000 €
61523	Entretien V.R.D	48 500 €	130 000 €
61551	Entretien matériel roulant	10 000 €	11 000 €
61558	entretien autres biens mobiliers	10 000 €	5 000 €
6156	Maintenance	83 460 €	103 220 €
616	Primes d'assurance	21 572 €	31 650 €
6182	Doc.générale & technique	8 595 €	8 215 €
6184	Vers. Org. Formation	15 615 €	25 990 €
6188	Autres frais divers	14 912 €	22 200 €
6225	Indemnités comptable & régisseur	1 000 €	1 500 €
6226	Honoraires	22 500 €	64 000 €
6227	frais d'actes, de contentieux	2 500 €	500 €
6228	divers	20 000 €	25 000 €
6231	Annonces & insertions	11 000 €	14 000 €
6232	Fêtes & cérémonies	60 000 €	73 000 €

6236	Catalogues & imprimés	2 460 €	500 €	
6238	Frais divers de publicité	1 000 €	2 000 €	
6247	transports collectifs	11 040 €	11 000 €	
6251	voyages & déplacements	4 500 €	12 000 €	
6257	réceptions	11 700 €	7 120 €	
6261	Frais affranchissement	8 595 €	9 600 €	
6262	Frais de télécommunications	32 500 €	38 000 €	
6281	Concours divers	3 465 €	5 650 €	
6282	frais de gardiennage	9 300 €	13 700 €	
62848	autres prestations	15 000 €	19 000 €	
63512	Taxes foncières	8 000 €	10 000 €	
63700	Autres impôts, taxes et vers.assimil.	3 802 €	2 904 €	
<b>012</b>	<b>Charges personnel &amp; frais assimilés</b>	<b>3 879 386 €</b>	<b>2 903 078 €</b>	8.33%/MOIS
6218	autres personnels extérieurs	2 500 €	2 500 €	
6331	Versement transport	40 298 €	30 784 €	
6332	Cotisations au FNAL	11 025 €	8 422 €	
6336	cotisations CNFPT-CDG	38 017 €	29 042 €	
6338	Autres impôts & taxes	7 603 €	5 808 €	
64111	Personnel titulaire- Rémunération principale	1 954 114 €	1 431 746 €	
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	72 232 €	55 179 €	
64118	autres indemnités	288 927 €	220 715 €	
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale	338 349 €	258 469 €	
64168	Autres	11 405 €	8 712 €	
6451	URSSAF	413 622 €	315 972 €	
6453	Cotisations caisses retraite	570 251 €	435 623 €	
6454	ASSEDIC	19 008 €	14 521 €	
6455	Cotisations assurances du personnel	91 240 €	69 700 €	
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage	266 €	203 €	
6475	Médecine du travail	7 603 €	5 808 €	
64832	Fonds de compensation CPA	9 504 €	2 614 €	
6488	Autres charges	3 422 €	7 260 €	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 468 849 €</b>	<b>1 782 560 €</b>	
6531	indemnités élus	106 494 €	113 600 €	
6532	frais mission des élus	1 500 €	2 000 €	
6533	cotisations retraite des élus	3 621 €	3 862 €	
6535	formation des élus	2 665 €	2 850 €	
65372	cotisation au fond de financement de fin de mandat	- €	0 €	
6554	cotisations organisme de regroupement (démoustication)	7 000 €	7 000 €	
6555	contributions CNFPT	29 000 €	29 650 €	
6558	autres dépenses obligatoires	32 356 €	34 000 €	
657361	Caisse des Ecoles	455 440 €	484 135 €	
657362	CCAS	88 000 €	88 000 €	
657363	Budgets annexes	533 912 €	782 463 €	
6574	Subv fonct assoc & pers.privées	208 861 €	235 000 €	



<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>682 375 €</b>	<b>605 000 €</b>
66111	intérêts réglés à l'échéance	695 700 €	595 000 €
66112	ICNE rattachés	- 34 600 €	-11 561 €
6615	Intérêts c/courant, dépôts	20 000 €	20 000 €
668	autres charges financières	1 275 €	1 561 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 000 €</b>	<b>257 800 €</b>
6714	Bourses et prix	2 000 €	2 800 €
673	titres annulés	- €	255 000 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>96 555 €</b>	<b>137 069 €</b>
675	valeurs comptables des immo.cédées	- €	
6811	immo.incorporelles & corporelles	96 555 €	130 000 €
6812	dotation aux amort. des charges de fonct à répartir	- €	7 069 €
<b>68</b>	<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>- €</b>	<b>0 €</b>
6815	prov. Risques & charges exploit.	- €	
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>146 749 €</b>	<b>150 268 €</b>
73961	Reversement agglo	99 445 €	100 000 €
73982	SRU	47 304 €	50 268 €
<b>023</b>	<b>Virement de la section d'investissement</b>	<b>1 327 585 €</b>	<b>507 651 €</b>
023	Virement section investissement	1 327 585 €	507 651 €
<b>002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>- €</b>	<b>0 €</b>
002	Résultat reporté	- €	

	<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 453 822 €</b>	<b>8 481 250 €</b>
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>221 247 €</b>	<b>225 000 €</b>
6419	rembt. Rémun.personnel	221 247 €	225 000 €
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine &amp; ventes diverses</b>	<b>1 916 486 €</b>	<b>359 700 €</b>
7011	vente d'eau	57 500 €	63 000 €
70311	concessions cimetièrre	114 566 €	115 000 €
70321	droit de stationnement voie publique	15 000 €	2 500 €
70388	autres redevances & recettes	13 000 €	17 000 €
7062	Redev.& droits des serv.caractère culturel	60 000 €	50 000 €
70632	Redev. & droits des serv.loisirs	100 000 €	110 000 €
7066	Redev. & droits des serv.sociaux	402 450 €	0 €
7067	Redev. & droits des serv.périscolaires & enseignement	4 000 €	0 €
7083	Locations diverses	- €	500 €
70841	Mise à disposition de personnel budgets annexes	1 146 770 €	0 €
70872	rembt frais par budgets annexes	- €	0 €
70878	Ventes marchandises autres redevables	2 000 €	1 000 €
7088	Autres produits d'activités annexes	1 200 €	700 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>16 200 €</b>	<b>0 €</b>
722	Immobilisations corporelles	16 200 €	0 €
<b>73</b>	<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>5 957 879 €</b>	<b>6 417 613 €</b>
7311	Contributions directes	4 696 655 €	5 061 544 €

7328	autres reversements fiscalité	14 000 €	14 000 €
7343	taxes sur les pylones électriques	13 000 €	13 000 €
7351	Taxe sur l'électricité	180 000 €	100 000 €
7362	Taxe de séjour	32 879 €	30 000 €
73681	Taxes/emplacements publicitaires	3 000 €	22 000 €
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	250 000 €	270 000 €
7388	autres taxes (terrains devenus constructibles)	768 345 €	907 069 €
<b>74</b>	<b>Dotations &amp; participations</b>	<b>1 150 257 €</b>	<b>1 321 937 €</b>
7411	Dotations forfaitaires (DGF)	812 112 €	821 370 €
74121	Dotation solidarité rurale	63 208 €	64 914 €
74124	dotation péréquation	82 572 €	82 572 €
745	Dotation spéciale instituteurs	2 751 €	2 751 €
74718	autres	5 700 €	6 000 €
7473	Subv. Département	6 000 €	5 300 €
7478	autres organismes	20 000 €	210 000 €
74833	Etat- Compensation taxe professionnelle	10 996 €	60 530 €
74834	Compensation taxes foncières	34 654 €	35 000 €
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	108 764 €	30 000 €
7488	Autres attrib & particip.	3 500 €	3 500 €
<b>75</b>	<b>Autres produits &amp; gestion courante</b>	<b>137 958 €</b>	<b>127 000 €</b>
752	Revenus des immeubles	122 750 €	120 000 €
757	Redevance versée par fermiers ou concessionnaires	7 000 €	7 000 €
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>- €</b>	<b>0 €</b>
762	revenus valeurs mob. Placement	- €	0 €
764	revenus valeurs mob.placement	- €	0 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>
771	dédit & pénalités reçus	- €	0 €
775	produits de cessions d'immo	- €	0 €
7788	Produits exceptionnels divers	30 000 €	30 000 €
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>- €</b>	<b>0 €</b>
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels	- €	
7876	Reprises sur prov. Dépréciations exceptionnelles	- €	
<b>79</b>	<b>Transferts de charges</b>	<b>- €</b>	<b>0 €</b>
796	Transferts de charges	- €	0 €
	<b>Chapitres codifiés</b>	<b>23 795 €</b>	<b>0 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	23 795 €	
	Report résultat d'investissement (L 2311.6)		

## INVESTISSEMENT

	<b>024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION</b>		
	<b>DEPENSES</b>		<b>0 €</b>

	<b>RECETTES</b>		<b>670 000 €</b>
024	ventes de terrains		670 000 €

<b>DEPENSES NON AFFECTEES</b>			
	<b>DEPENSES</b>		<b>1 195 000 €</b>
001	solde d'exécution		
1641	capital des emprunts		860 000 €
166	remboursement anticipé emprunts		
16878	autres établissements		10 000 €
2031	Frais d'études		325 000 €
2111	Terrains nus		
2135	installations générales		
261	Participation SPLA		
2313	immos en cours		
275	Dépôts & cautionnements versés		
	<b>RECETTES</b>		<b>3 441 975 €</b>
001	solde exécution		
021	autofinancement prévisionnel		507 651 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		
10222	FCTVA		850 000 €
10223	TLE		519 729 €
10228	Autres fonds globalisés		
1341	DGE		
1343	PAE		28 000 €
1641	Emprunts en euros		1 406 595 €
166	Refinancement de dette		
192	plus-value cession immo		
2111	Terrains nus		
28031	amort frais études		28 000 €
2805	amort Concessions & droits similaires		1 000 €
28128	amort autres aménagements de terrains		1 100 €
281312	amort bâtiments scolaires		900 €
281316	amort travaux cimetière		11 000 €
28135	amort. Construct. & instal. Gén		1 000 €
28138	amort.autres construct.		1 000 €
281578	Autres mat. Voirie		1 000 €
28158	autres mat. Techniques		9 000 €
28181	amort installations générales		2 000 €
28182	amort matériel de transport		1 000 €
28183	amort matériel de bureau informatique		2 000 €
28184	amort mobilier		19 000 €

28188	amort autres immos		52 000 €
<b>OP 61 - LES THERMES</b>			
<b>DEPENSES</b>			<b>366 500 €</b>
2031	Frais études		0 €
2313	Constructions		250 000 €
2318	autres immos		116 500 €
<b>RECETTES</b>			<b>85 000 €</b>
1336	PVR		85 000 €
2115	Terrains nus		

<b>OP 74 - MAISON LE PETIT PRINCE ST EXUPERY</b>			
<b>DEPENSES</b>			<b>0 €</b>
205	Concessions & droits similaires		
2184	meublier		
2031	frais études		
2313	immos en cours construction		0 €
<b>RECETTES</b>			<b>0 €</b>
1321	Subv Etat		
13251	groupement des collectivités		
1328	autres organismes		

<b>OP 88 - CAUNELLES</b>			
<b>DEPENSES</b>			<b>0 €</b>
2031	frais études		
2313	immos en cours		
<b>RECETTES</b>			<b>0 €</b>
1323	Subv Département		0 €
16878	autres dettes-autres organismes		

<b>OP 98 - MEDIATHEQUE Th.MONOD</b>			
<b>DEPENSES</b>			<b>0 €</b>
2184	meublier		
2313	Immos en cours - Constructions		0 €
<b>RECETTES</b>			<b>0 €</b>
1641	Emprunt		0 €
			0 €

<b>OP 99 - AMENAGEMENT de la zone de NAUSSARGUES</b>			
<b>DEPENSES</b>			<b>0 €</b>
2031	frais études		
2188	autres immo		
<b>RECETTES</b>			<b>0 €</b>

<b>OP 104 - MATERIEL 2010</b>			
	<b>DEPENSES</b>		<b>0 €</b>
205	Concessions et droits		
2181	Installations générales		
2183	Matériel de bureau et informatique		
2184	Mobilier		
2188	Autres immos corporelles		
	<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>
192	différence sur réalisation d'immo		
2115	Terrains nus		

<b>OP 105 - VOIRIE 2010</b>			
	<b>DEPENSES</b>		<b>0 €</b>
2318	Autres immos en cours		
	<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>
1323	Département		0 €
13251	Groupement de collectivités		0 €

<b>OP 106 - BATIMENTS 2010</b>			
	<b>DEPENSES</b>		<b>0 €</b>
21312	Bâtiments scolaires		
2313	Immos en cours - Constructions		
	<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>

<b>OP 107 - DVPT DURABLE 2010</b>			
	<b>DEPENSES</b>		<b>0 €</b>
2033	Frais d'insertion		0 €
2128	agencements & aménagements		
	<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>
1325	groupements de collectivités		0 €

<b>OP 108 - CIMETIERE</b>			
	<b>DEPENSES</b>		<b>0 €</b>
2111	terrains nus		
21316	Equipements de cimetière		
	<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>
2115	Terrains nus		

<b>OP 110 - MONETIQUE PRIVATIVE</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>
2031	frais études		
2128	agencements & aménagements		
		<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>
			0 €
			0 €

<b>OP 111 -MATERIEL 2011</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>135 450 €</b>
205	Concessions et droits similaires		16 150 €
2181	Installations générales, agencements		45 400 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		9 800 €
2184	Mobilier		9 800 €
2188	autres immo		54 300 €
		<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>

<b>OP 112 - VRD 2011</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>1 346 700 €</b>
2318	Autres immos corporelles en cours		1 280 000 €
2188	Autres immos corporelles		66 700 €
		<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>
192	différence sur réalisation d'immobilier		
2115	Terrains nus		

<b>OP 113 - BATIMENTS 2011</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>616 000 €</b>
21318	Autres immos en cours		616 000 €
		<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>
1323	Département		0 €
13251	Groupement de collectivités		0 €

<b>OP 114 - DVPT DURABLE 2011</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>361 700 €</b>
2181	Installations générales, agencements		361 700 €
		<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>

<b>OP 115 - GROUPE SCOLAIRE DE FONTCAUDE</b>			
	<b>DEPENSES</b>		<b>138 125 €</b>
21312	Constructions		138 125 €
	<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>
1325	groupements de collectivités		0 €

<b>OP 116 - PPP ECLAIRAGE, FIBRE OPTIQUE, TELESURVEILLANCE</b>			
	<b>DEPENSES</b>		<b>37 500 €</b>
21538	autres réseaux		37 500 €
	<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>
2115	Terrains nus		

<b>OP 117</b>			
	<b>DEPENSES</b>		<b>0 €</b>
2031	frais études		
2128	agencements & aménagements		
	<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>
			0 €
			0 €

<b>RECAPITULATIF</b>			
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 481 250 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 481 250 €
	SOLDE		0
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 196 975 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 196 975 €
	SOLDE		0
	SOLDE GLOBAL		0

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à la majorité (cinq contre).**

#### **VIII - MEDIATHEQUE Th.MONOD – Budget primitif 2011**

**Rapporteur: Monsieur OUSSET**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de budget repris ci-dessous

**MEDIATHEQUE Théodore MONOD**

	<b>Libellé</b>	<b>2010 pm</b>	<b>BP</b>
	<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>134 744 €</b>	<b>460 959 €</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>110 274 €</b>	<b>75 575 €</b>
<b>60611</b>	Eau & Assainissement		
<b>60612</b>	Energie-Electricité	5 000 €	6 000 €
<b>60622</b>	Carburants		
<b>60623</b>	Alimentation	600 €	1 300 €
<b>60628</b>	Autres fournitures non stockées	50 €	350 €
<b>60631</b>	Fournitures d'entretien		
<b>60632</b>	Fourniture de petit équipement	150 €	500 €
<b>60636</b>	Vêtements de travail	80 €	330 €
<b>6064</b>	Fournitures administratives	500 €	500 €
<b>6065</b>	livres, disques, cassettes	5 298 €	16 145 €
<b>6067</b>	fournitures scolaires		
<b>6068</b>	Autres matières & fournitures		
<b>611</b>	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	4 340 €	12 520 €
<b>6122</b>	crédit-bail mobilier	6 600 €	16 400 €
<b>6135</b>	Locations mobilières		
<b>614</b>	Charges locatives & copropriété		
<b>61522</b>	Entretien bâtiments		
<b>61558</b>	entretien autres biens mobiliers		
<b>6156</b>	Maintenance	3 880 €	9 000 €
<b>616</b>	Primes d'assurance	580 €	580 €
<b>6182</b>	Doc.générale & technique	500 €	800 €
<b>6184</b>	Vers. Org. Formation		
<b>6188</b>	Autres frais divers		
<b>6215</b>	rembt personnel	80 346 €	
<b>6226</b>	Honoraires		
<b>6227</b>	frais d'actes, de contentieux		
<b>6228</b>	divers		
<b>6231</b>	Annonces & insertions		
<b>6232</b>	Fêtes & cérémonies	2 000 €	10 800 €
<b>6236</b>	Catalogues & imprimés		
<b>6238</b>	Frais divers de publicité		
<b>6247</b>	transports collectifs		
<b>6251</b>	voyages & déplacements		
<b>6257</b>	réceptions		
<b>6261</b>	Frais affranchissement	100 €	100 €
<b>6262</b>	Frais de télécommunications	150 €	150 €
<b>6281</b>	Concours divers		
<b>6282</b>	frais de gardiennage	100 €	100 €
<b>62848</b>	autres prestations		



6288	autres services		
63512	Taxes foncières		
<b>012</b>	<b>Charges personnel &amp; frais assimilés</b>	<b>0 €</b>	<b>160 831 €</b>
6218	autres personnels extérieurs		
6331	Versement transport		1 600 €
6332	Cotisations au FNAL		500 €
6336	cotisations CNFPT-CDG		1 600 €
6338	Autres impôts & taxes		450 €
64111	Personnel titulaire- Rémunération principale		79 000 €
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence		3 000 €
64118	autres indemnités		12 000 €
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale		14 000 €
64168	Autres		500 €
6451	URSSAF		17 000 €
6453	Cotisations caisses retraite		24 000 €
6454	ASSEDIC		770 €
6455	Cotisations assurances du personnel		3 000 €
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage		11 €
6475	Médecine du travail		3 000 €
64832	Fonds de compensation CPA		400 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>
6531	indemnités élus		
6532	frais mission des élus		
6533	cotisations retraite des élus		
6535	formation des élus		
6555	contributions CNFPT		
6558	autres dépenses obligatoires	500 €	500 €
6574	Subv fonct assoc & pers.privées		
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>23 270 €</b>	<b>22 013 €</b>
66111	intérêts réglés à l'échéance	23 270 €	22 210 €
66112	ICNE rattachés		-197 €
6615	Intérêts c/courant, dépôts		
668	autres charges financières		
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>700 €</b>	<b>700 €</b>
6714	Bourses et prix	700 €	700 €
673	titres annulés		
<b>O42</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
675	valeurs comptables des immo.cédées		
676	différence sur réalisations		
6811	immo.incorporelles & corporelles		
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
6815	prov. Risques & charges exploit.		
<b>O14</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
73961	Reversement aggro		

73982	SRU		
o23	<b>Virement de la section d'investissement</b>	0 €	201 340 €
O23	Virement section investissement		201 340 €
OO2	<b>Résultat reporté</b>	0 €	0 €
oo2	Résultat reporté		

	<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>134 744 €</b>	<b>460 959 €</b>
O13	<b>Atténuation de charges</b>	0 €	0 €
6419	rembt. Rémun.personnel		
70	<b>Produits des services, du domaine &amp; ventes diverses</b>	2 570 €	5 100 €
7062	Redev.& droits des serv.caractère culturel	2 570 €	2 570 €
7088	Autres produits d'activités annexes (location poste multi médias par usagers)		2 530 €
o42	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	0 €	0 €
722	Immobilisations corporelles		
73	<b>Impôts &amp; taxes</b>	0 €	0 €
7311	Contributions directes		
7388	autres taxes (terrains devenus constructibles)		
74	<b>Dotations &amp; participations</b>	132 174 €	455 859 €
74741	Participation des communes	132 174 €	455 859 €
7478	Autres attrib & particip.	0 €	0 €
75	<b>Autres produits &amp; gestion courante</b>	0 €	0 €
752	Revenus des immeubles		
757	Redevance versée par fermiers ou concessionnaires		
76	<b>Produits financiers</b>	0 €	0 €
762	revenus valeurs mob. Placement		
764	revenus valeurs mob.placement		
77	<b>Produits exceptionnels</b>	0 €	0 €
771	débit & pénalités reçus		
7788	Autres reprises excédents		
78	<b>Reprises sur amortissements et provisions</b>	0 €	0 €
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels		
7876	Reprises sur prov. Dépréciations exceptionnelles		
79	<b>Transferts de charges</b>	0 €	0 €
796	Transferts de charges	0 €	0 €
	<b>Chapitres codifiés</b>	0 €	0 €
oo2	Résultat de fonctionnement reporté		
	Report résultat d'investissement (L 2311.6)		

## INVESTISSEMENT

<b>OPERATIONS NON AFFECTEES</b>			
	<b>DEPENSES</b>	0 €	101 340 €
O01	solde d'exécution		
1641	capital des emprunts		101 340 €
16878	autres établissements		

2031	Frais d'études		
2313	immos en cours		
<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>	<b>201 340 €</b>
001	solde exécution		
021	autofinancement prévisionnel		201 340 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		
1641	emprunt		
28188	autres immos & amort		

<b>OP 12 - MATERIEL 2010</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2184	meublier		
2318	autres immos corporelles		0 €
<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
1321	Subv Etat		
2111	Terrains nus		

<b>OP 12 - MATERIEL 2011</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>0 €</b>	<b>100 000 €</b>
2188	autres immos corporelles		100 000 €
<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
1343	PAE		
2115	terrains nus		

<b>RECAPITULATIF</b>			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		134 744 €	460 959 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		134 744 €	460 959 €
SOLDE		0	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		- €	201 340 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		- €	201 340 €
SOLDE		0	0
SOLDE GLOBAL		0	0

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à la majorité (cinq contre).**

**IX - MAISON le PETIT PRINCE – Budget Primitif 2011**

**Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de budget repris ci-dessous

	<b>Libellé</b>	<b>BP</b>
	<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 180 421 €</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>128 916 €</b>
60611	Eau & Assainissement	
60612	Energie-Electricité	22 500 €
60622	Carburants	
60623	Alimentation	3 500 €
60628	Autres fournitures non stockées	600 €
60631	Fournitures d'entretien	2 000 €
60632	Fourniture de petit équipement	4 000 €
60636	Vêtements de travail	2 310 €
6064	Fournitures administratives	800 €
6065	livres, disques, cassettes	
6068	Autres matières & fournitures	6 500 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	76 000 €
6122	crédit-bail mobilier	1 680 €
6156	Maintenance	880 €
616	Primes d'assurance	1 946 €
6182	Doc.générale & technique	500 €
6184	Vers. Org. Formation	1 000 €
6188	Autres frais divers	500 €
6232	Fêtes & cérémonies	2 000 €
6236	Catalogues & imprimés	
6238	Frais divers de publicité	
6247	transports collectifs	500 €
6251	voyages & déplacements	
6257	réceptions	
6261	Frais affranchissement	300 €
6262	Frais de télécommunications	1 000 €
6281	Concours divers	
6282	frais de gardiennage	400 €
62848	autres prestations	
6288	autres services	
63512	Taxes foncières	
<b>012</b>	<b>Charges personnel &amp; frais assimilés</b>	<b>779 709 €</b>
6331	Versement transport	8 267 €
6332	Cotisations au FNAL	2 262 €
6336	cotisations CNFPT-CDG	7 799 €
6338	Autres impôts & taxes	1 560 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	780 €
64111	Personnel titulaire- Rémunération principale	384 484 €
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	14 818 €

64118	autres indemnités	59 271 €
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale	69 410 €
64168	Autres	2 340 €
6451	URSSAF	84 852 €
6453	Cotisations caisses retraite	116 983 €
6454	ASSEDIC	3 899 €
6455	Cotisations assurances du personnel	18 717 €
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage	55 €
6475	Médecine du travail	1 560 €
6488	Autres charges	702 €
64832	Fonds de compensation CPA	1 950 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 870 €</b>
6531	indemnités élus	
6558	autres dépenses obligatoires	5 870 €
6574	Subv fonct assoc & pers.privées	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>69 222 €</b>
66111	intérêts réglés à l'échéance	73 682 €
66112	ICNE rattachés	-4 460 €
668	autres charges financières	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0 €</b>
6714	Bourses et prix	
673	titres annulés	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>14 500 €</b>
675	valeurs comptables des immo.cédées	
676	différence sur réalisations	
6811	immo.incorporelles & corporelles	14 500 €
<b>68</b>	<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>0 €</b>
6815	prov. Risques & charges exploit.	
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>0 €</b>
73961	Reversement aggro	
73982	SRU	
<b>023</b>	<b>Virement de la section d'investissement</b>	<b>182 204 €</b>
023	Virement section investissement	182 204 €
<b>002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>0 €</b>
002	Résultat reporté	

	<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 180 421 €</b>
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>0 €</b>
6419	rembt. Rémun.personnel	
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine &amp; ventes diverses</b>	<b>353 920 €</b>
7011	vente d'eau	
7066	Redev. & droits des serv.sociaux	353 920 €
7088	Autres produits d'activités annexes	

<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>0 €</b>
722	Immobilisations corporelles	
<b>73</b>	<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>0 €</b>
7311	Contributions directes	
7388	autres taxes (terrains devenus constructibles)	
<b>74</b>	<b>Dotations &amp; participations</b>	<b>826 501 €</b>
74741	Participation des communes	326 604 €
7478	participation autres organismes	499 897 €
<b>75</b>	<b>Autres produits &amp; gestion courante</b>	<b>0 €</b>
752	Revenus des immeubles	
757	Redevance versée par fermiers ou concessionnaires	
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0 €</b>
762	revenus valeurs mob. Placement	
764	revenus valeurs mob.placement	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0 €</b>
771	dédit & pénalités reçus	
775	produits de cessions d'immo	
7788	Autres reprises excédents	
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0 €</b>
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels	
7876	Reprises sur prov. Dépréciations exceptionnelles	
<b>79</b>	<b>Transferts de charges</b>	<b>0 €</b>
796	Transferts de charges	0 €
	<b>Chapitres codifiés</b>	<b>0 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté Report résultat d'investissement (L 2311.6)	

## INVESTISSEMENT

OPERATIONS NON AFFECTEES		
	<b>DEPENSES</b>	<b>172 334 €</b>
001	solde d'exécution	
1641	capital des emprunts	172 334 €
275	Dépôts & cautionnements versés	
	<b>RECETTES</b>	<b>196 704 €</b>
001	solde exécution	
021	autofinancement prévisionnel	182 204 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
161	emprunt	
2805	Amortissements concessions, brevets, licences	1 000 €
28158	Amortissements autres	400 €
28184	Amortissements mobilier	12 510 €
28188	Amortissements autres	590 €

<b>OP 10 - MATERIEL 2010</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>24 370 €</b>
2184	meublier	24 370 €
2318	autres imms corporelles	
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>
1321	Subv Etat	
2111	Terrains nus	

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>
1328	autres	
2031	études	
2313	imms en cours construction,	
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>
1321	Etat	
1325	groupements de collectivités	0 €
1328	autres organismes	

<b>RECAPITULATIF</b>		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 180 421 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 180 421 €
	SOLDE	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		196 704 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		196 704 €
	SOLDE	0
	SOLDE GLOBAL	0

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à l'unanimité des suffrages.**

**X - ZAC de CAUNELLE – Budget Primitif 2011**

**Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de budget repris ci-dessous

## INVESTISSEMENT

### OPERATIONS NON AFFECTEES

		<b>0 €</b>
<b>DEPENSES</b>		
001	solde d'exécution	
1641	capital des emprunts	
275	Dépôts & cautionnements versés	
<b>RECETTES</b>		<b>800 000 €</b>
001	solde exécution	
021	autofinancement prévisionnel	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
161	emprunt	800 000 €
28188	autres immos & amort	

### OP 10 - EQUIPEMENTS PUBLICS

		<b>800 000 €</b>
<b>DEPENSES</b>		
2111	Terrains nus	534 100 €
2128	autres agencement de terrains	220 000 €
21318	autres bâtiments publics	45 900 €
<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>
1321	Subv Etat	
2111	Terrains nus	

		<b>0 €</b>
<b>DEPENSES</b>		
1328	autres	
2031	études	
2313	immos en cours construction,	
<b>RECETTES</b>		<b>0 €</b>
1321	Etat	
1325	groupements de collectivités	0 €
1328	autres organismes	

### RECAPITULATIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-	€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-	€
SOLDE	0	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	800 000 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	800 000 €	
SOLDE	0	
SOLDE GLOBAL	0	



**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à la majorité (cinq contre).**

**XI - CAISSE des ECOLES – Budget Primitif 2011**

**Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est donné lecture du budget voté le 30 novembre 2010 par le conseil d'administration de la caisse des écoles

**CAISSE des ECOLES**

		<b>BP</b>
	<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>484 135 €</b>
<b>O11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>95 390 €</b>
60623	alimentation pour les cantines et les colonies de vacances	<b>100 €</b>
	023 services communs	100 €
	0221 maternelle garrigues	0 €
	0211 primaire garrigues	0 €
	0222 maternelle fontcaude	0 €
	0212 primaire fontcaude	<b>0 €</b>
60628	autres fournitures non stockées	<b>495 €</b>
	023 services communs	495 €
	0221 maternelle garrigues	0 €
	0211 primaire garrigues	0 €
	0222 maternelle fontcaude	0 €
	0212 primaire fontcaude	0 €
6063	fournitures d'entretien et de petit équipement	<b>3 300 €</b>
	services communs	0 €
	maternelle garrigues	1 070 €
	primaire garrigues	0 €
	maternelle fontcaude	800 €
	primaire fontcaude	1 430 €
6064	fournitures administratives	<b>1 770 €</b>
	023 services communs	0 €
	0221 maternelle garrigues	400 €
	0211 primaire garrigues	570 €
	0222 maternelle fontcaude	200 €
	0212 primaire fontcaude	600 €
6065	livres, disques, cassettes	<b>662 €</b>
	023 services communs	0 €
	0221 maternelle garrigues	142 €
	0211 primaire garrigues	285 €
	0222 maternelle fontcaude	86 €
	0212 primaire fontcaude	149 €
6067	fournitures scolaires	<b>39 452 €</b>
	023 services communs	4 100 €

		0221 maternelle garrigues	7 810 €
		0211 primaire garrigues	15 572 €
		0222 maternelle fontcaude	5 100 €
		0212 primaire fontcaude	6 870 €
6068	autres matières & fournitures		<b>1 000 €</b>
		023 services communs	1 000 €
		0221 maternelle garrigues	0 €
		0211 primaire garrigues	0 €
		0222 maternelle fontcaude	0 €
		0212 primaire fontcaude	0 €
611	Prestations de service		<b>0 €</b>
		023 services communs	0 €
		0221 maternelle garrigues	0 €
		0211 primaire garrigues	0 €
		0222 maternelle fontcaude	0 €
		0212 primaire fontcaude	0 €
6122	crédit-bail mobilier		<b>9 920 €</b>
		023 services communs	9 920 €
		0221 maternelle garrigues	0 €
		0211 primaire garrigues	0 €
		0222 maternelle fontcaude	0 €
		0212 primaire fontcaude	0 €
6156	Maintenance		<b>10 200 €</b>
		023 services communs	10 200 €
		0221 maternelle garrigues	0 €
		0211 primaire garrigues	0 €
		0222 maternelle fontcaude	0 €
		0212 primaire fontcaude	0 €
616	Assurances		<b>0 €</b>
		023 services communs	0 €
		0221 maternelle garrigues	0 €
		0211 primaire garrigues	0 €
		0222 maternelle fontcaude	0 €
		0212 primaire fontcaude	0 €
6188	Autres frais divers		<b>10 062 €</b>
		023 services communs	0 €
		0221 maternelle garrigues	1 500 €
		0211 primaire garrigues	5 662 €
		0222 maternelle fontcaude	700 €
		0212 primaire fontcaude	2 200 €
623	Frais de bals, tombolas et fêtes		<b>4 060 €</b>
		023 services communs	0 €
		0221 maternelle garrigues	1 420 €
		0211 primaire garrigues	1 140 €

	0222 maternelle fontcaude	700 €
	0212 primaire fontcaude	800 €
624	transports de biens et transports collectifs	<b>11 356 €</b>
	023 services communs	0 €
	0221 maternelle garrigues	2 000 €
	0211 primaire garrigues	5 556 €
	0222 maternelle fontcaude	800 €
	0212 primaire fontcaude	3 000 €
6261	frais d'affranchissement	<b>165 €</b>
	023 services communs	165 €
	0221 maternelle garrigues	0 €
	0211 primaire garrigues	0 €
	0222 maternelle fontcaude	0 €
	0212 primaire fontcaude	0 €
6262	frais de télécommunication	<b>2 848 €</b>
	023 services communs	2 848 €
	0221 maternelle garrigues	0 €
	0211 primaire garrigues	0 €
	0222 maternelle fontcaude	0 €
	0212 primaire fontcaude	0 €
<b>012</b>	<b>Charges personnel &amp; frais assimilés</b>	<b>387 245 €</b>
<b>6218</b>	autres personnels extérieurs	0 €
<b>6331</b>	Versement transport	
<b>6332</b>	Cotisations au FNAL	
<b>6336</b>	cotisations CNFPT-CDG	
<b>6338</b>	Autres impôts & taxes	
<b>64111</b>	Personnel titulaire- Rémunération principale	347 862 €
<b>64112</b>	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	
<b>64118</b>	autres indemnités	
<b>64131</b>	Personnel non titulaire-rémunération principale	39 383 €
<b>64168</b>	Autres	
<b>6451</b>	URSSAF	
<b>6453</b>	Cotisations caisses retraite	
<b>6454</b>	ASSEDIC	
<b>6455</b>	Cotisations assurances du personnel	
<b>6457</b>	cotisations sociales liées à l'apprentissage	
<b>6475</b>	Médecine du travail	
<b>64832</b>	Fonds de compensation CPA	
<b>6488</b>	Autres charges	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 500 €</b>
6574	subvention de fonctionnement aux associations	<b>1 500 €</b>
	023 services communs	1 500 €
	0221 maternelle garrigues	0 €
	0211 primaire garrigues	0 €

	0222 maternelle fontcaude	0 €
	0212 primaire fontcaude	0 €
<b>o23</b>	<b>Virement de la section d'investissement</b>	<b>0 €</b>
023	Virement section investissement	<b>0 €</b>
	023 services communs	0 €
	0221 maternelle garrigues	0 €
	0211 primaire garrigues	0 €
	0222 maternelle fontcaude	0 €
	0212 primaire fontcaude	0 €
<b>OO2</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>0 €</b>
<b>oo2</b>	Résultat reporté	<b>0 €</b>
	023 services communs	0 €
	0221 maternelle garrigues	0 €
	0211 primaire garrigues	0 €
	0222 maternelle fontcaude	0 €
	0212 primaire fontcaude	0 €

	<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>484 135 €</b>
<b>64</b>	<b>Charges de Personnel</b>	<b>0 €</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du Personnel	<b>0 €</b>
	023 services communs	
	0221 maternelle garrigues	
	0211 primaire garrigues	
	0222 maternelle fontcaude	
	0212 primaire fontcaude	
<b>70</b>	<b>Produits des services du Domaine é ventes diverses</b>	<b>0 €</b>
7067	Redevances et droits des services périscolaires	<b>0 €</b>
	023 services communs	
	0221 maternelle garrigues	
	0211 primaire garrigues	
	0222 maternelle fontcaude	
	0212 primaire fontcaude	
<b>74</b>	<b>Dotations &amp; participations</b>	<b>484 135 €</b>
<b>7474</b>	Participation commune	<b>484 135 €</b>
	023 services communs	404 310 €
	0221 maternelle garrigues	17 104 €
	0211 primaire garrigues	34 411 €
	0222 maternelle fontcaude	10 196 €
	0212 primaire fontcaude	18 114 €
	<b>Chapitres codifiés</b>	<b>0 €</b>
<b>oo2</b>	Résultat de fonctionnement reporté	<b>0 €</b>
	023 services communs	
	0221 maternelle garrigues	

	0211 primaire garrigues 0222 maternelle fontcaude 0212 primaire fontcaude	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>OP 10-MATERIEL &amp; MOBILIER 2010</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>
<b>001</b>	solde d'exécution  services communs maternelle garrigues primaire garrigues maternelle fontcaude primaire fontcaude	<b>0 €</b>
<b>2183</b>	Matériel de bureau et matériel informatique  services communs maternelle garrigues primaire garrigues maternelle fontcaude primaire fontcaude	<b>0 €</b>
<b>2184</b>	meublier  services communs maternelle garrigues primaire garrigues maternelle fontcaude primaire fontcaude	<b>0 €</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>
<b>001</b>	solde exécution  services communs maternelle garrigues primaire garrigues maternelle fontcaude primaire fontcaude	<b>0 €</b>
<b>021</b>	autofinancement prévisionnel  services communs maternelle garrigues primaire garrigues maternelle fontcaude primaire fontcaude	<b>0 €</b>
<b>28188</b>	autres immos & amort  services communs maternelle garrigues primaire garrigues maternelle fontcaude primaire fontcaude	<b>0 €</b>

<u>RECAPITULATIF</u>		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		484 135 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		484 135 €
	SOLDE	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		€ -
RECETTES D'INVESTISSEMENT		€ -
	SOLDE	0
	SOLDE GLOBAL	0

Le Conseil municipal prend acte.

## **XII - SUBVENTIONS 2011**

### **Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Afin d'éviter toute rupture de trésorerie il est proposé au Conseil municipal, au titre de l'année 2011, d'attribuer les subventions suivantes :

- CCAS : 88 000 €
- Caisse des Ecoles : 484 135 €
- Office de Tourisme : 160 000 € (taxe de séjour perçue en 2010 comprise)

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à l'unanimité des suffrages pour :**

- CCAS : 88 000 €
- Caisse des Ecoles : 484 135 €

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à la majorité (cinq contre) :**

- Office de Tourisme : 160 000 € (taxe de séjour perçue en 2010 comprise)

## **XIII - ENCAISSEMENT PAR CARTES BANCAIRES SUR INTERNET ET PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

### **Rapporteur : Monsieur OUSSET : départ de Mme Laborde**

Monsieur le trésorier de Cournonterral a fait part à la Commune de la possibilité de mettre en place « le prélèvement automatique » et l'encaissement bancaire sur internet pour le règlement de l'intégralité des prestations offertes par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à lancer les démarches administratives en vue de la mise en place des moyens de règlement sus-énoncés.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages.**

## **XIV - MONETIQUE PRIVATIVE LOCALE**

### **Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Depuis quelques années de nombreux services à destination de l'usager ont été créés ou développés sur Juvignac, dans nombre de domaines (Jeunesse, sports, culture...). Cette réponse rapide apportée aux attentes a été :

- une réponse empirique basée essentiellement sur des moyens humains
- une réponse comptable basée sur des moyens traditionnels classiques : les tickets ou carnets à souches.

Mais les réponses apportées apparaissent à ce jour inadaptées pour deux raisons essentielles :

- La gestion et l'accueil du public sont effectués quotidiennement par les services, dans leurs locaux, souvent trop exigus et sans confidentialité, notamment lors des inscriptions. Celles-ci ne sont pas centralisées, ce qui oblige les familles compte-tenu de la multiplicité des services offerts par la Municipalité, à de nombreux déplacements occasionnant perte de temps et d'argent.
- La modernisation des moyens de paiement est devenue un enjeu majeur pour Juvignac.

C'est pourquoi par délibération du 13 septembre 2010, le Conseil municipal avait autorisé « l'arrivée » de la monétique privative sur Juvignac, qui constitue la réponse possible aux raisons sus-évoquées, car elle permet aux familles de bénéficier d'une seule clé d'accès à l'ensemble des offres de service de la collectivité.

## **I – PRESENTATION DU SYSTEME DE LA MONETIQUE PRIVATIVE LOCALE ET DE SES AVANTAGES**

### **1 - Présentation et caractéristiques du système de la monétique privative**

Un système monétique est un système informatique qui permet la dématérialisation du paiement scriptural. Il se compose de matériels, avec généralement des bornes de paiement et des logiciels permettant la gestion du paiement par la monnaie électronique. Le support de la monnaie dématérialisée est généralement constitué par une carte de paiement électronique ou carte à puce.

#### **A - La dématérialisation :**

- Définition :

La dématérialisation des données consiste à stocker et faire circuler des données sans support matériel autre que des équipements informatiques. Il peut s'agir d'un transfert sur réseau de transmission de données ou de son inscription sur un support tel que bande magnétique, disquette etc. Dans ce cas précis, la dématérialisation des données intervient avec comme support la carte à puce.

- Enjeux de la dématérialisation :

Dans le secteur public local, la dématérialisation en est à ses débuts. Elle concerne essentiellement les documents papier tels que les titres de recettes et les factures. Elle s'est, jusqu'à présent, donnée comme objectif de permettre la diminution des volumes de papier à traiter (dématérialisation des titres de recettes) et l'amélioration de certaines procédures telles que la transmission des factures (échanges de données informatisées) ou le circuit de paiement (systèmes monétiques). Le développement de la dématérialisation des données et des moyens de paiement est donc avant tout lié à la volonté de renforcer l'efficacité des procédures de mise en œuvre de la dépense et de la recette publique. Elle concourt, à ce titre, à faciliter les conditions de gestion des établissements publics locaux tout en maintenant un haut niveau d'exigence en terme de sécurité. Ces atouts ne manquent pas de rejaillir positivement sur l'image de marque des établissements concernés.

Les enjeux de la dématérialisation des procédures administratives peuvent donc être examinés sous plusieurs angles : simplification des procédures et amélioration de leur efficacité en vue d'aboutir à une meilleure gestion des établissements, modernisation des services des établissements publics locaux, amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers, etc.

- Une accélération des procédures :

L'accélération de la transmission de l'information entre les différents acteurs de la commande publique (fournisseur, ordonnateur, comptable en particulier) est l'un des avantages majeurs de la dématérialisation des échanges.

Avec la dématérialisation :

- les données sont saisies une seule fois, ce qui permet d'améliorer leur fiabilité et de réduire les risques de litige,
- la suppression du double circuit papier-informatique permet d'alléger les tâches administratives et de gagner du temps,
- de nombreux contrôles sont automatisés.

Sur Juvignac, le système concernerait dans un premier temps :

- Le suivi du scolaire
- le périscolaire,
- la Crèche,
- les activités post scolaires,
- les activités relatives à l'enfance,
- les activités sportives,
- l'Ecole Municipale de Musique.

Il serait étendu ensuite à l'ensemble des services communaux

## **2 – Avantages de la mise en place de la monétique privative :**

### **A - Faciliter la vie de l'utilisateur**

La vie de l'utilisateur est simplifiée car la monétique privative constitue une seule clé d'accès à tous les services de la collectivité. En effet, dès le paiement, le citoyen bénéficie immédiatement de l'accès aux services municipaux. La commune dispose, elle, des fonds dès l'ouverture des droits. De plus, en informant ses citoyens des tarifs de ses services via son site internet, la collectivité s'assure que l'information circule plus vite que par courrier ou par affichage. Le site dispose d'une meilleure qualité d'information.

La mise en place d'une seule clé d'accès pour le paiement et la gestion de la prestation ne suffirait pas, si elle n'était accompagnée d'une centralisation de l'inscription. Celle-ci se ferait en Mairie, au niveau de la régie centrale, elle reprendrait les données nécessaires à chaque service (masque à créer) pour un bon fonctionnement. Ces données recueillies seraient consultables, mais non modifiables par les services. Il va sans dire que les données « confidentielles » resteraient inaccessibles aux services. Une déclaration à la C.N.I.L. sera faite.

### **B - Diminuer le taux d'impayés et les coûts de gestion**

Le taux d'impayés se situe entre 10 % et 15 %, taux qui correspond peu ou prou à la moyenne nationale. De plus, pour les services concernés, notamment ceux liés au scolaire et au périscolaire, il n'est pas envisageable d'interdire l'accès si le compte n'est pas alimenté. Par contre, par la centralisation des informations en Mairie, le Centre Communal d'Action Sociale peut intervenir directement, à la base (voir infra) pour aider les familles. Ainsi, avec le suivi des paiements, la collectivité dispose d'informations relatives aux transactions lui permettant de savoir qui a payé tel service, pour quel montant, avec quel mode de paiement etc. Elle dispose d'un outil de gestion en temps réel.



\* La monétique privative permet de diminuer :

- les coûts de gestion dus à la création d'une régie centrale et d'une multitude de sous-régies, donc de sous-régisseurs « détournés » pour partie de leur temps, de leur mission première.
- Diminuer le nombre de chèques, de paiements en espèces de faible montant.

#### C –Faciliter les paiements

Au mode de paiement traditionnel viendront s'ajouter, en accord avec le comptable municipal :

- Le paiement en ligne
- Le prélèvement automatique à l'usager de régler sa facture depuis son domicile, en dehors des heures d'ouverture du service public. Ainsi, il offre une souplesse de gestion pour les habitants.

## **II – MODALITES D'APPLICATION DE LA MONETIQUE PRIVATIVE A JUVIGNAC**

Afin de satisfaire aux objectifs énoncés, la solution tenue concilie les deux fonctions suivantes : le paiement de la prestation et la gestion de celle-ci.

### **1 - Le paiement de la prestation**

#### A - Le mode de paiement

C'est la tenue d'un espace famille par la commune qui assure un mode unique d'identification et de paiement pour toutes les prestations. Chaque administré pourra avoir une carte d'identification lui permettant d'être reconnu d'un service municipal et autorisant le débit du montant de la prestation sur le compte famille.

L'inscription à l'une des activités précitées donnera lieu, automatiquement, à la création d'un compte famille, auquel seront rattachés tous les adultes et enfants de la famille.

#### B - Le type de paiement

C'est le moyen de réapprovisionner le compte famille qui sera adaptable à toutes les techniques possibles (carte bleue, espèces, prélèvements conditionnés, virement Internet, chèques, ...).

Le règlement en est sécurisé.

#### C -La consultation des comptes

Les familles pourront consulter leurs comptes en ligne. Afin de répondre au projet de la Municipalité sur le développement durable, il sera proposé aux usagers de ne plus recevoir leurs comptes « papier », et d'adhérer au système de dématérialisation qui sera proposé.

### **2 - La gestion de la prestation**

Le système retenu est le pré paiement (Opération de paiement qui a lieu avant que le service n'ait été effectué.). En effet si le pré paiement ne constitue pas la panacée aux impayés, il en atténue les effets, en nous permettant, notamment, des gains de trésorerie du fait de l'encaissement quasi immédiat des produits sur notre compte au Trésor.

## **Conclusions**

La mise en place de la monétique privative dans la commune s'inscrit totalement dans notre projet sur le développement durable sous toutes ses formes. De plus, le « passage quasi obligé » de l'usager par le site internet de Juvignac pour alimenter son compte famille, permettra d'optimiser la relation citoyen/collectivité. La commune doit profiter de l'augmentation des connexions pour améliorer son site

internet, et saisir l'opportunité qui va lui être donnée d'être véritablement au contact de ses administrés. Le site internet de la collectivité va progressivement ainsi devenir le canal privilégié de diffusion d'informations entre la collectivité et le citoyen.

De plus, en proposant sur son site le paiement en ligne, la commune donne une image moderne et plus dynamique. En indiquant sur son site le prix de ses services municipaux, la collectivité fait preuve de transparence en termes de tarification et contribue à l'amélioration de la satisfaction des citoyens.

Le mode de paiement à distance et ouvert 24H/24 et 7J/7, pour toutes les personnes, sera une véritable valeur ajoutée pour l'utilisateur.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages.**

#### **XV - CESSION DE TERRAIN : Parcelle BK 204**

##### **Rapporteur : Monsieur Guy COMBE**

La famille ANNEX a fait savoir, par courrier, son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée BK 204 d'une superficie de 21m<sup>2</sup>, faisant partie du domaine privé de la commune.

Ce terrain n'ayant aucune utilité pour la commune, il est proposé au Conseil municipal :

- 1) de céder au prix de 10€/m<sup>2</sup> à Monsieur Jean ANNEX
- 2) de dire que les frais relatifs à cette cession (géomètre, notaire...) sont à la charge de l'acquéreur
- 3) d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à l'affaire.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE, à l'unanimité des suffrages.**

#### **XVI - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

##### **Rapporteur : Madame le Maire**

Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir un poste d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de deuxième classe, pour encadrer le personnel de la future médiathèque.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).**

Madame le Maire lève la séance à 20h30

Le Secrétaire de Séance



Jean-Luc SAVY

Le Maire



Danièle SANTONJA